

## SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Banques et du Commerce  
3e session,            26e législature,            1965

### INDEX

	PAGE
<b>ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE</b>	
Sénateurs, durée nomination, retraite obligatoire	42,50,55
<b>ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS, LOI</b>	
Années de service, retraite obligatoire, option	44-9,55
Invalidités, prestations permises	57-8,60
Modifications, dispositions étendues	
Sénat	43-4
Pensions acquises Communes	47-8
Prestations, maximum	49,57-9
Sénateurs nommés après entrée vigueur, choix	44-9
Sénateurs nommés avant entrée vigueur, choix	50-1
Veuve, prestations accordées, rente	51,58-9,63-5
<b>ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES, LOI</b>	
Dégrèvements payables aux provinces, taux	104
<b>BILL C-97, LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS CONCERNANT PENSION RETRAITE DES PERSONNES EMPLOYÉES SERVICE PUBLIC, MEMBRES FORCES CANADIENNES ET MEMBRES GRC</b>	
But	7-8
Discussion	
Art. 4 -	8-9
Art. 5 -	9
Rapport au Sénat sans amendement	5,11